



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **ORCA PISCINES ET CONSTRUCTIVE SARL**,
Les Portettes 2A, 1312 Eclépens
2. **Remarques:** Par décision du 31 octobre 2012, communiquée le 31 octobre 2012, le président du tribunal de l'arrondissement de La Côte a accordé à ORCA PISCINES ET CONSTRUCTIVE SARL, Z.I. Les Portettes 2A, 1312 Eclépens, un sursis concordataire provisoire jusqu'au 31 décembre 2012, suspendu les poursuites pendant la durée du sursis provisoire et désigné un commissaire provisoire en la personne de Josias Barilier, c/o VP Espace PME Sàrl, chemin des Cerisiers 11, 1806 St-Légier-Chiésaz.
L'audience pour statuer sur la requête de sursis concordataire déposée par Orca Piscines et Constructive Sàrl est fixée au lundi 17 décembre 2012 à 9 h 30.
Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir tous renseignements utiles sur la situation de la société débitrice.

Tribunal d'arrondissement de La Côte
1260 Nyon

00832397

